



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30*

#### Étaient présents :

**G.B.M** : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;  
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO  
Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN  
Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET  
Yannick ; TERZO André ;

**C.C.L.L** : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;  
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M** : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

#### Étaient excusés :

**G.B.M** : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT  
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

**C.C.L.L** : COULET Gérard ;

**C.C.V.M** : DOUBEY Boris ;

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude CONTINI

#### Procuration de vote :

**Mandant** : Nadine DUSSAUCY

**Mandataire** : Jean-Marc BOUSSET

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

## **MARCHÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES EXCÉDENTAIRES DU CENTRE DE TRI**

**Rapporteur** : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

Afin d'assurer le transfert des déchets et le traitement, qui ne pourraient être effectué sur le centre de tri du SYBERT (découverte d'amiante, longue panne...), il convient de disposer d'un prestataire en charge du transport vers un centre de tri d'un syndicat, désigné par le SYBERT et avec lequel le SYBERT aurait une convention de traitement des déchets ou qui dispose d'un tarif délibéré applicable au SYBERT, sans autre modalité.

De même, en cas de saturation de centres de tri d'autres syndicats, avec lesquels le SYBERT a une convention de traitement des déchets et/ou face à l'impossibilité de traiter les déchets du centre de tri du SYBERT, il convient de disposer d'un autre prestataire en charge du transport et du traitement des déchets

Actuellement, le SYBERT ne dispose pas de marché sur ces deux types de prestations.

Il est proposé de lancer une nouvelle consultation afin de disposer d'un nouveau marché, fin 2023.

Il est proposé de mettre en œuvre une consultation selon les termes suivants :

- la procédure formalisée de consultation sera celles des appels d'offres.
- la consultation portera sur deux lots :
  - o Lot 1 : transport des déchets du centre de tri du SYBERT vers un autre centre de tri désigné par le SYBERT.
  - o Lot 2 : transport et traitement des déchets du centre de tri du SYBERT en complément ou recours.
- la mise en place de deux accords-cadres uniquement à bons de commande avec maximum :
  - o Lot 1 : maximum annuel de 50 000 € par an (150 000 € HT toutes périodes confondues)
  - o Lot 2 : maximum annuel de 400 000 € par an (1 200 000 € HT toutes périodes confondues)
- chaque marché sera multi-attributaire.

Chacun des deux accords-cadres sera notifié pour une période initiale d'un an à compter de leur notification, estimée au 1<sup>er</sup> juin 2023 ; ils seront reconductibles 2 fois, par périodes de 12 mois, soit jusqu'à une date estimée au 31 mai 2026 maximum.

**A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,  
Jean-Claude CONTINI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC CONTINI', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 025-252508247-20230328-2023\_03\_25\_25-DE